



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

orientation scolaire et professionnelle

Question au Gouvernement n° 2286

Texte de la question

## SCOLARISATION DES JEUNES DANS LES QUARTIERS DIFFICILES

M. le président. La parole est à M. Jean-Marc Lefranc.

M. Jean-Marc Lefranc. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les violences de ces derniers jours commises dans de nombreuses villes de France sont inacceptables et inexcusables. A juste titre, le Premier ministre a rappelé la responsabilité des parents de ces jeunes émeutiers en situation de rupture sociale, familiale et scolaire. S'il a clairement affiché la fermeté du Gouvernement face aux violences, il a par ailleurs précisé les actions qu'il compte engager en faveur des jeunes de ces quartiers difficiles.

Il a notamment annoncé une mobilisation exceptionnelle de l'ANPE et de l'Éducation nationale afin que ces jeunes puissent se voir rapidement proposer un contrat, une formation ou un stage. Nous ne pouvons accepter que dans notre pays 15 000 enfants soient déscolarisés et que près de 150 000 jeunes sortent du système scolaire sans qualification.

Pouvez-vous donc nous dire, monsieur le ministre, comment et avec quels moyens l'Éducation nationale compte se mobiliser pour les jeunes de ces quartiers, que ce soit en termes de soutien et d'accompagnement scolaire, de développement de l'apprentissage ou d'encouragement, pour les élèves qui souhaitent s'en sortir et s'intégrer en respectant les fondements de notre république.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, *ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Quelle tristesse de voir une école incendiée, des salles de classe saccagées ! Mais quel réconfort - je l'ai encore mesuré ce matin dans un collège et un lycée - de voir la communauté éducative, aidée des élus locaux et des parents, réparer les dégâts et reprendre la classe avec une énergie et un courage exceptionnels. Nous devons leur rendre hommage. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Vous avez raison, monsieur Lefranc, de dire que trop de jeunes sortent du système scolaire sans qualification. C'est pour eux que le Premier ministre a annoncé une série de mesures à prendre sans tarder. Parmi ces mesures pragmatiques et frappées au coin du bon sens, j'en relèverai trois.

La première concerne la possibilité offerte d'entrer en apprentissage dès l'âge de quatorze ans.

(*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) L'apprentissage est un cursus de formation qui fait partie des parcours d'accès à la qualification professionnelle mais aussi à la citoyenneté. Je préfère de beaucoup un adolescent actif qui s'instruit à un adolescent qui a quitté la vie scolaire et " galère ". Les ministères concernés, au premier rang desquels les Affaires sociales, vont donc très vite procéder aux consultations nécessaires et prendre les décisions qui s'imposent. Nous aurons l'occasion d'en débattre prochainement, sur la base d'un texte proposé par le Gouvernement.

La deuxième mesure-phare est l'affectation, à partir de janvier 2006, de 5 000 assistants pédagogiques dans 1 200 collèges. Ces assistants sont des étudiants qui comptent deux années d'enseignement supérieur et vont aider les professeurs dans leur mission d'éducation et d'instruction. Destinée à des enfants en passe de

décrocher du système, cette formule de soutien, déjà mise en place dans 340 lycées sensibles, va être largement étendue aux collèges.

Enfin, le nombre de bénéficiaires de bourses sociales au mérite va être triplé. Ils seront 100 000 à la rentrée 2006. Le Gouvernement veut tout simplement donner de l'ambition à tous les jeunes de France et leur permettre, quelles que soient leur origine, leur milieu social, de pouvoir dire : " Pourquoi pas moi ? " La République doit assurer l'égalité des chances ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Lefranc](#)

**Circonscription :** Calvados (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 2286

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 novembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 novembre 2005